



PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le syndicat.
- Il est le bilan financier du syndicat qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

La gestion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable est confié à un délégataire de service public (DSP). La société Véolia Eau est titulaire de cette délégation depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2029.

Le financement de ce service et de certains investissements sont assurés directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompes et des réservoirs, gros travaux sur le réseau) est quant à elle assumée par le syndicat et financée par la redevance prélevée sur les factures aux usagers.

La surtaxe au profit du syndicat est de 0.20 € HT le m³ depuis le 1^{er} juillet 2017. A noter que le budget est assujetti à la TVA.



I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du syndicat.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la surtaxe de la vente d'eau.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer et les dotations aux amortissements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2023	Objet	Réalisés en 2023
Charges à caractère général	7 764.29 €	Vente de produits fabriqués, marchandises	58 569.04 €
Charges de personnel	3 239.36 €	Autres produits de gestion courante	0.26 €
Autres charges de gestion courante	8 543.58 €	Produits exceptionnels	0.01 €
Charges financières	1 918.08 €		



II) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit, sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts et l'autofinancement dégagé par le syndicat.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2023	Objets	Réalisés en 2023
Emprunts	25 670.17 €	Subventions d'investissement	27 900.32 €
Immobilisations incorporelles	18 624.78 €		

L'opération réalisée en investissement est l'étude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable.

III) Les amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 46 449.95 €.

IV) La gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre se répartit de la manière suivante :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**

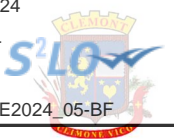
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

13/03/2024

ID : 018-251800033-20240313-DE2024_05-BF



Emprunt	Montant total	Durée	Reste dû au 31/12/2023
Travaux liaison La Lune	30 000.00 €	15 ans	11 287.55 €
Renouvellement canalisations	60 000.00 €	8 ans	41 404.42 €
Travaux tête de forage château d'eau Brinon	60 000.00 €	15 ans	7 597.36 €
Travaux extension route de Lamotte – Fahy aux Filles	121 500.00 €	15 ans	64 909.04 €
Travaux extension route de Lamotte – Fahy aux Filles	48 500.00 €	15 ans	26 144.99 €
TOTAL			151 343.36 €

L'endettement du syndicat au 31 décembre 2023 est de 151 343.36 €.

L'annuité de l'exercice est de 25 670.17 €.

V) Les résultats de l'exercice 2023 :

La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 10 807.24 €.

Recettes 2023	78 722.50 €
Dépenses 2023	67 915.26 €
Résultat 2023	10 807.24 €

La section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 9 902.13 €.



Recettes 2023	74 350.27 €
Dépenses 2023	64 448.14 €
Résultat 2023	9 902.13 €

VI) Le Résultat de clôture de l'année 2023

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Section fonctionnement	118 588.55 €	10 807.24 €	129 395.79 €
Section d'investissement	7 687.31 €	9 902.13€	17 589.44 €

Pour le Budget Primitif 2024, il convient d'inscrire les résultats de clôture de l'exercice 2022 ainsi que les résultats de l'exercice 2023.

- Chapitre 002 (recette de fonctionnement) la somme de 104 008.23 €.
- Chapitre 001 (recettes d'investissement) la somme de 17 589.44 €.
- Article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de 25 387.56 €.

Fait à Brinon, le 13 Mars 2024

Le Président,

Guillaume CHEVALIER

Syndicat Intercommunal
D'Adduction en Eau Potable
Brinon - Clémont
Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre
6 route de Chaon
18410 Brinon-sur-Sauldre